

Règlement du jeu « Calendrier de l'Avent des Collectionneurs 2018 »

Article 1 – Organisation

VEGA VOYAGES, société à responsabilité limitée, au capital de 257 700 € dont le siège social est Bords de Seine 1 – 3, Esplanade du Foncet - 92441 Issy-les-Moulineaux Cedex, immatriculée sous le numéro 422 044 693 RCS Nanterre, dénommée société organisatrice, organise du 1er décembre 2018 au 24 décembre 2018 inclus, sur Internet un jeu gratuit et sans obligation d'achat pour célébrer les fêtes de fin d'année.

Le jeu est accessible à l'adresse suivante <https://www.chateauxhotels.com/calendrier-cadeau-noel>

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu.

Article 2 – Participants

Ce jeu est accessible gratuitement à toute personne désireuse d'y participer, à l'exception des personnels de la société organisatrice (collaborateurs, hôteliers, restaurateurs des Collectionneurs), ainsi que des membres de leurs familles.

La participation à ce jeu est strictement limitée aux personnes résidant sur le territoire français (France métropolitaine).

Une seule participation par adresse email est admise. Il est interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail : un seul et unique compte de joueur sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom et prénom et adresse email.

Toute personne ayant moins de 18 ans ne peut pas participer à ce jeu. La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

Article 3 - Modalités de participation au jeu « Calendrier de l'Avent des Collectionneurs 2018 »

Pour participer et peut-être gagner, il suffit de :

1^{ère} étape – Accéder à la page du jeu : <https://www.chateauxhotels.com/calendrier-cadeau-noel>

2^{ème} étape - S'inscrire ou s'identifier en tant que collectionneur membre du programme de fidélité les Collectionneurs

3^{ème} étape - Cliquer sur le lien permettant de suivre la page Instagram les Collectionneurs : https://www.instagram.com/les_collectionneurs

4^{ème} étape - Cliquer sur la date du jour – date à laquelle l'internaute joue - parmi les dates qui lui sont proposées en ligne.

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du Jeu et les accepte sans réserve.

La participation au jeu se fait exclusivement par voie électronique. A ce titre, toute inscription ou toute information transmise par tout autre moyen (télécopie, courrier postal ou autre) ne pourra être prise en compte.

Le jeu se déroule du 1er décembre 2018 au 24 décembre 2018 inclus sur internet uniquement.

Le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription signalés par un astérisque (*).

Le participant ne peut jouer qu'une fois par jour. Il n'est pas obligatoire de jouer chaque jour. Le participant peut revenir sur le jeu pour inviter ses amis.

Le dispositif sera relayé sur : la page Facebook les Collectionneurs, la page Instagram des Collectionneurs, des newsletters, des bannières sur les sites lescollectionneurs.com et chateauxhotels.com, le réseau Google Search et Display, etc.

Article 4 – Dotations

Le jeu « Calendrier de l'Avent des Collectionneurs 2018 » est pourvu des dotations suivantes :

- Le 1er décembre 2018 : Un e-coffret cadeau Savourez nos régions "les Collectionneurs" d'une valeur de 98 €
- Le 2 décembre 2018 : Le livre "Mavrommatis - 45 recettes de Grèce, avec amour" édité par "Ducasse Edition" d'une valeur de 20 €
- Le 3 décembre 2018 : Un coffret Découverte (21 pièces) de la marque "Le Chocolat Alain Ducasse" d'une valeur de 29 €
- Le 4 décembre 2018 : Une bouteille de vinaigre balsamique de Modène Cherry Blossom de la marque "Terre Bormane" d'une valeur de 13 €
- Le 5 décembre 2018 : Un pot de pâte à tartiner bio noisettes et choco de la marque "Esprit Gourmand" d'une valeur de 24 €
- Le 6 décembre 2018 : 2 bouteilles "Moët & Chandon" Impérial dans leur format Mini d'une valeur de 34 €
- Le 7 décembre 2018 : Un coffret Carrés Dégustation (50 pièces) de la marque "Le Chocolat Alain Ducasse" d'une valeur de 25 €
- Le 8 décembre 2018 : Un e-coffret cadeau Grands d'Aujourd'hui et de Demain "les Collectionneurs" d'une valeur de 120 €
- Le 9 décembre 2018 : Une bouteille de vinaigre balsamique de Modène Metista de la marque "Terre Bormane" d'une valeur de 10 €
- Le 10 décembre 2018 : Le livre "Fêtes végétales" édité par "Ducasse Edition" d'une valeur de 35 €

- Le 11 décembre 2018 : Un coffret dégustation de 3 cidres de la marque "Sassy" d'une valeur de 33 €
- Le 12 décembre 2018 : Un e-coffret cadeau Promenade Gourmande "les Collectionneurs" d'une valeur de 189 €
- Le 13 décembre 2018 : Un coffret gourmand salé de la marque "Esprit Gourmand" d'une valeur de 26 €
- Le 14 décembre 2018 : Un coffret Découverte (12 pièces) de la marque "Le Chocolat Alain Ducasse" d'une valeur de 19 €
- Le 15 décembre 2018 : Une bouteille d'huile d'olive Le cru "Le Barche" qualité taggiasca de la marque "Terre Bormane" d'une valeur de 10 €
- Le 16 décembre 2018 : Un e-chèque cadeau d'une valeur de 100 € "les Collectionneurs" d'une valeur de 100 €
- Le 17 décembre 2018 : Un coffret gourmand sucré de la marque "Esprit Gourmand" d'une valeur de 26 €
- Le 18 décembre 2018 : Un pot de pâte à tartiner XL de la marque "Le Chocolat Alain Ducasse" d'une valeur de 30 €
- Le 19 décembre 2018 : Une bouteille "Moët & Chandon" Impérial - Coffret Eclat d'Or d'une valeur de 42 €
- Le 20 décembre 2018 : Un e-chèque cadeau d'une valeur de 150 € "les Collectionneurs" d'une valeur de 150 €
- Le 21 décembre 2018 : Le livre "Desseralité" édité par "Ducasse Edition" d'une valeur de 45 €
- Le 22 décembre 2018 : Un coffret de 6 tablettes de la marque "Le Chocolat Alain Ducasse" d'une valeur de 50 €
- Le 23 décembre 2018 : Une bouteille "Moët & Chandon" Rosé Impérial - Coffret Eclat d'Or d'une valeur de 43 €
- Le 24 décembre 2018 : Un e-coffret cadeau Escapade de Charme en France "les Collectionneurs" d'une valeur de 290 €

La dotation offerte est strictement nominative et ne peut donc pas être cédée à une autre personne.

Les dotations devront être acceptées comme telles et ne pourront en aucun cas donner lieu à une contrepartie financière ou à un quelconque échange.

De plus, le gagnant n'ayant pas réclamé sa dotation dans les délais impartis, à savoir 1 mois après la fin du jeu soit le 25 janvier 2018, sera considéré comme y avoir définitivement renoncé.

Le joueur ne peut gagner qu'une seule fois sur toute la durée du jeu. Un lot maximum sera attribué par gagnant (même nom, même prénom, même adresse).

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un modèle de même valeur et de caractéristiques identiques si les circonstances l'exigent.

Article 5 - Désignation des gagnants

La participation à ce jeu implique l'acceptation du présent règlement par les participants, sans restriction ni réserve. La société organisatrice se réserve le droit d'exclure du jeu tout participant ayant délibérément triché ou falsifié ses réponses.

Par ailleurs, l'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des lots quand ce retard ne lui est pas imputable mais est le fait du prestataire de services auquel il a eu recours pour réaliser cette expédition. Il ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots attribués.

De même, la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si le lot ou gain est endommagé en raison des opérations de transport. Il décline toute responsabilité quant à la qualité et/ou à l'état du lot à la livraison.

Un tirage au sort, sur la base des Collectionneurs identifiés et ayant cliqué sur les cases du calendrier de l'avant se déroulera chaque jour, soit 24 tirages au sort sur la durée du Jeu. Les gagnants seront recontactés par mail à la fin du Jeu par la Société Organisatrice.

Les prénoms et codes postaux des gagnants de chaque semaine seront également mentionnés sur la page Instagram des Collectionneurs :

https://www.instagram.com/les_collectionneurs

- Pour la période du 01/12/2018 au 02/12/2018 :
les 2 gagnants seront annoncés le lundi 3 décembre 2018 sur la page Instagram
- Pour la période du 03/12/2018 au 09/12/2018 :
les 7 gagnants seront annoncés le lundi 10 décembre 2018 sur la page Instagram
- Pour la période du 10/12/2018 au 16/12/2018 :
les 7 gagnants seront annoncés le lundi 17 décembre 2018 sur la page Instagram
- Pour la période du 17/12/2018 au 24/12/2018 :
les 8 gagnants seront annoncés le mercredi 26 décembre 2018 sur la page Instagram

Article 6 - Obtention des lots

Les dotations seront adressées aux gagnants à partir du 02/01/2019, dans un délai de 1 mois, soit au plus tard le 25/01/2019, à l'adresse indiquée par les gagnants. Si les coordonnées du gagnant ne sont pas exploitables (illisibles, incomplètes ou erronées), ce dernier perdra le bénéfice de son lot qui restera la propriété de l'organisateur.

Article 7 - Utilisation des données personnelles

Les informations collectées sont traitées par Vega Voyages, Bords de Seine 1 – 3, esplanade du Foncet - 92441 Issy-les-Moulineaux pour vous permettre de bénéficier de notre programme de fidélité. Ces données seront conservées jusqu'à votre désinscription du

programme de fidélité, ou à défaut après 36 mois consécutifs sans utilisation de votre carte de fidélité. Afin d'être en mesure de vous fournir les services prévus, nous sommes amenés à communiquer vos données à nos sous-traitants techniques et partenaires commerciaux. Le responsable du traitement de vos données au sein de Vega Voyages est le Service marketing, qui garantit le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'annulation, ainsi que de refus concernant le traitement des données collectées par nos soins. Vous pouvez exercer les droits reconnus par le RGPD en écrivant à fidelite@lescollectionneurs.com ou par courrier postal à Service Marketing – les Collectionneurs, Bords de Seine 1, 3 Esplanade du Foncet 92441 Issy-les-Moulineaux. Vous pouvez également déposer une réclamation auprès de la CNIL. Pour plus d'informations sur la manière dont nous traitons vos données, vous pouvez consulter notre Charte de Confidentialité accessible à l'adresse chateauxhotels.com/charte-de-confidentialite

Article 8 - Propriété intellectuelle

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur la page Noël (dont les différents encarts et notamment l'encart du jeu « Calendrier de l'Avent des Collectionneurs 2018 ») sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Article 9 – Responsabilité

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout problème de communication, de connexion au réseau, d'ordinateurs ou de connexions défectueuses. Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

La société organisatrice précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de l'Organisateur. Dans ce cas, la société organisatrice ne saurait assumer la responsabilité des activités des sites tiers.

La société organisatrice ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un participant au jeu.

Toute information communiquée par le gagnant, notamment les coordonnées de celui-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude.

Par ailleurs, la société organisatrice ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque autre raison (par exemple, un problème de connexion à Internet chez l'utilisateur, une défaillance momentanée des serveurs des Collectionneurs, etc.)

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation au jeu de toute personne troublant son déroulement.

Par ailleurs, la société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires, concernant l'identité et le domicile des participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du participant à ce jeu.

En outre, la société organisatrice se réserve la faculté d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement, ou, aurait tenté de le faire.

Article 11 – Réclamations

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, sera tranchée par la société organisatrice qui statuera souverainement et de manière définitive sans possibilité de recours.

La société organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit de modifier, proroger ou annuler l'opération sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

Toute contestation relative à ce jeu devra être adressée, par écrit uniquement, en français à Jeu « Calendrier de l'Avent des Collectionneurs 2018 » – les Collectionneurs / Service Marketing – Bords de Seine 1 – 3 Esplanade du Foncet – 92441 Issy-les-Moulineaux Cedex.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations ou questions parvenues par e-mail. Aucune contestation ne pourra être reçue passé un mois après la clôture du jeu, soit après le 25/01/2019.

Article 12 - Dépôt et consultation du règlement du jeu

Le règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande.

Le règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.